



## Assurance auto

### *MAAF met en place 3 mesures en faveur du pouvoir d'achat :*

- *Remise exceptionnelle de 5% sur la cotisation auto 2013*
- *Aucune augmentation de cotisation auto en 2014 pour ses clients*
- *Baisse des tarifs 2014 pour les nouveaux contrats*

MAAF crée une fois de plus l'événement en matière d'assurance auto en cette rentrée 2013 en annonçant des dispositions en faveur du pouvoir d'achat des Français. Grâce au comportement responsable de ses assurés et une politique de gestion rigoureuse, MAAF partage une nouvelle fois ses bons résultats et en fait profiter ses assurés.

### **MAAF prend trois initiatives de grande ampleur :**

- **Remise exceptionnelle de 5% pour tous les assurés auto en 2013**  
MAAF a décidé d'accorder à ses clients une remise exceptionnelle de 5% sur leur cotisation au titre de l'année 2013, à valoir sur la cotisation 2014. Cette remise s'applique aux 3,7 millions de véhicules assurés (4 roues, 2 roues, camions, camping-cars...). Elle apparaîtra sur l'avis d'échéance 2014.  
Tous les nouveaux clients qui souscriront un contrat automobile chez MAAF avant le 8 novembre 2013 pourront eux aussi bénéficier de cet avantage.
- **Aucune augmentation de la cotisation auto pour 2014**  
MAAF poursuit sa politique de maintien des tarifs pour ses clients et leur garantit une cotisation 2014 identique à celle de 2013, dès lors que leur situation d'assurance reste la même.
- **Baisse des tarifs auto 2014**  
Les tarifs des contrats souscrits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 seront inférieurs aux tarifs 2013. Cette baisse concernera l'ensemble des nouveaux contrats et parmi eux, environ 35% baisseront de 5 à 10 %.

Fidèle à ses valeurs mutualistes, MAAF redistribue depuis plus de 15 ans ses bons résultats à ses sociétaires :

- des remises entre 2 et 5 %, en 1996, 1997 et 2004,
- de 2005 à 2010, 6 années consécutives sans augmentation.

Ainsi, entre 1996 et 2012, la cotisation moyenne auto chez MAAF a baissé de 7 % (*là où l'inflation a augmenté de 27,3 % sur cette même période*).

*« Ces mesures sont une conséquence directe du comportement responsable de l'ensemble des sociétaires. Depuis plus de 15 ans, MAAF partage les bénéfices de ses performances quand elles sont bonnes. Ces nouvelles décisions en faveur de nos assurés auto témoignent une fois encore de notre volonté de défendre leur pouvoir d'achat. Elles concrétisent aussi l'engagement pris dans le Pacte MAAF, de reconnaître leur fidélité »*, commente Etienne Couturier, Directeur Général de MAAF.

**MAAF en quelques lignes**

**MAAF Assurances propose à ses sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, santé, assurance vie, risques professionnels...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédit...).**  
**Aujourd'hui 4ème assureur automobile en France, MAAF détient un portefeuille de plus de 3,7 millions de véhicules.**

**Contact Presse MAAF Assurances : Marie-Pierre Michel – Tél. : 01 53 10 63 57 / Audrey Chazoule – Tel 01 53 10 65 12**